



MINISTÈRE DES PETITES
ET MOYENNES ENTREPRISES
ET DE LA PROMOTION DE L'EMPLOI

REPUBLIQUE DU BENIN



FONDS DE DEVELOPPEMENT DE L'ARTISANAT

MARCHE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

DOSSIER DE PRESELECTION

Émis le : 17 avril 2026

Pour les prestations de : Recrutement de cabinets pour l'organisation de la formation des responsables d'organisations professionnelles d'artisans dans les 12 départements sur les techniques efficaces de participation aux foires et salons (article 37-e du code des marchés publics : méthode de Sélection Fondée sur les Qualifications du Consultant)

BON A LANCER

Avis à manifestation d'intérêt N° : PI_DG_123264

Source de financement : Budget autonome

Gestion : 2026

Imputation budgétaire : 6057

NOTICE AU MAITRE D'OUVRAGE
Cotonou le 17 avril 2026
Pour lancement Avis d'Appel d'Offres

Cellule de Contrôle des Marchés
Publics / FDA
BON A LANCER
Retiré le 17/04/2026
Nom DOSSOU
Prénom K. Carine
Signature [Signature]

AVRIL 2026

1

**LE CHEF / CELLULE DE CONTRÔLE
DES MARCHÉS PUBLICS**
[Signature]
HONONDJBO Eziaë

I. AVIS A MANIFESTATION D'INTERET (AMI)

Objet : RECRUTEMENT DE CABINETS POUR L'ORGANISATION DE LA FORMATION DES RESPONSABLES D'ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES D'ARTISANS DANS LES 12 DEPARTEMENTS SUR LES TECHNIQUES EFFICACES DE PARTICIPATION AUX FOIRES ET SALONS (ARTICLE 37-E DU CODE DES MARCHES PUBLICS : METHODE DE SELECTION FONDEE SUR LES QUALIFICATIONS DU CONSULTANT)

BON A LANCER

Référence du marché : PI_DG_123264

AVIS N° 005 /MPMEPE/FDA/PRMP/S-PRMP du 17/04...../2026

1. Le présent avis à manifestation d'intérêt (AMI) fait suite au plan de passation des marchés publics du Fonds de Développement de l'Artisanat (FDA) publié sur le portail web des marchés publics du Bénin le mardi 31 mars 2026.
2. Le Fonds de Développement de l'Artisanat a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget exercice 2026 des fonds du budget national, afin de financer son fonctionnement, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de prestations intellectuelles pour le **Recrutement de cabinets pour l'organisation de la formation des responsables d'organisations professionnelles d'artisans dans les 12 départements sur les techniques efficaces de participation aux foires et salons (article 37-e du code des marchés publics: méthode de Sélection Fondée sur les Qualifications du Consultant).**
3. Les prestations comprennent :
 - Sensibiliser six cents (600) responsables d'organisations professionnelles d'artisans aux aptitudes de recherche et d'investigation pour maîtriser les calendriers des foires et salons aux plans national, sous-régional et international ;
 - Apprendre à six cents (600) responsables d'organisations professionnelles d'artisans, à définir des priorités dans le choix des foires et salons selon les opportunités et leurs corps de métiers ;

- Renforcer les capacités de six cents (600) responsables d'organisations professionnelles d'artisans sur les techniques de participation aux foires et salons, en termes de présentation physique des stands ;
- Coacher six cents (600) responsables d'organisations professionnelles d'artisans, sur les types de discours et comportements à avoir pour captiver au mieux l'attention de tout visiteur afin d'en faire des acheteurs potentiels ;
- Apprendre à six cents (600) responsables d'organisations professionnelles d'artisans à développer les relations d'affaires post foire ou salon avec les visiteurs acheteurs rencontrés.

BON A LANCER

Le présent marché est constitué de deux (02) lots pouvant être attribués séparément conformément au zonage ci-après :

- **Lot1 (Zone Nord) regroupant, pour un effectif de trois cents (300) artisans, les départements suivants : Borgou, Alibori, Atacora, Donga, Zou et Collines ;**
- **Lot 2 (Zone Sud) regroupant, pour un effectif de trois cents (300) artisans, les départements suivants : Atlantique, Littoral, Mono, Couffo, Ouémé et Plateau.**

Un candidat peut soumissionner pour les deux (02) lots et en être attributaire s'il dispose les qualifications requises.

L'exécution du présent marché pourrait démarrer en juillet et s'achever en août 2026.

4. Le délai de réalisation de la mission est de **rente (30) jours calendaires pour chacun des lots.**
5. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour les prestations décrites, ci-dessus, en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations (nature des activités du cabinet/firme en relation avec le domaine des prestations, nombre d'expériences générales du cabinet/firme dans le domaine des prestations, nombre d'expériences spécifiques du cabinet/firme dans le domaine des prestations, organisation technique et managériale du cabinet/firme, liste du personnel professionnel à affecter à la mission). Il est demandé aux candidats de fournir ces informations en ne dépassant pas quinze (15) pages. Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.

6. Les critères demandés seront appréciés à travers les preuves énumérées dans le tableau des critères de sélection.
7. Une liste des candidats au moins cinq (05) et au plus huit (08) présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'autorité contractante. Cette liste restreinte doit contenir au moins deux candidats de nationalité béninoise dès lors qu'ils remplissent les critères de présélection requis. Pour l'intégration de ces candidats de nationalité béninoise, l'autorité contractante remplacera le/les dernier(s) candidat(s) de la liste restreinte ou ceux des pays ayant plus de deux (2) candidats sur la liste restreinte : **Non applicable**
8. La Sélection des cabinets/firmes est exclusivement conduite par la méthode de Sélection Fondée sur les Qualifications du Consultant (SFQC). A l'issue de l'évaluation des candidatures, le candidat qui présente le meilleur niveau de qualification et d'expériences en rapport avec la mission sera retenu et invité à soumettre ses propositions technique et financière, aux fins de négociation.
9. La sélection du cabinet tiendra compte des critères ci-après :

BON A LANCER

Critères d'évaluation	Note pour le critère	Sous-critères d'évaluation et note	Moyens de Preuve à fournir par le candidat
1. Nature des activités du cabinet/firme en relation avec le domaine des prestations	[10]	Être un cabinet ou bureau d'études exerçant dans l'un des domaines suivants (10 points) : <ul style="list-style-type: none"> - Formation des entreprises ; - Assistance aux entreprises ; - Conseil aux entreprises ; - Accompagnement des entreprises ; - Management des entreprises. Registre de commerce requis ou statuts. Décliner en deux (02) sous critères : <ul style="list-style-type: none"> - Non inscription du domaine des prestations au RCCM ou Statuts = 00 pt ; - Inscription du domaine des prestations au RCCM ou Statuts = 10 pts. 	Inscription du domaine sur le RCCM ou les Statuts
2. Nombre d'expériences générales du cabinet/firme	[25]	Fournir la (les) preuve (s) d'expériences générales de missions similaires réalisées au profit des sociétés et/ou entreprises publiques ou offices d'Etat dans l'un des domaines ci-après :	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les anciens cabinets/firmes Copies légalisées des attestations de


<p>dans le domaine des prestations au cours des cinq (05) dernières années (2021-2025)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Formation des artisans ou entreprises artisanales ou PME et autres ; - Assistance aux artisans ou entreprises artisanales ou PME et autres ; - Conseil aux artisans ou entreprises artisanales ou PME et autres ; - Accompagnement des artisans ou entreprises artisanales ou PME et autres ; - Management des artisans ou entreprises artisanales ou PME et autres. <p>NB : la similarité portera sur la nature de la prestation.</p> <p>Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats ou bons de commande correspondants (copies simples) : 12,5 points /attestation fournie, soit au total deux (02) attestations.</p> <p>Les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois (03) années d'existence sont autorisées à faire valoir l'expérience acquise par leur personnel d'encadrement : attestation de travail ou de bonne fin d'exécution légalisée du personnel d'encadrement ; 12,5 point/attestation, soit au total deux (02) attestations.</p> <p><u>Profil du personnel d'encadrement</u> : Bac + 5 en communication d'entreprise ou toute autre discipline équivalente (marketing ou commerce), spécialisé dans l'organisation d'événementiels, totalisant au moins (10) années d'expériences générales dans l'organisation des foires ou salons ou colloques et ayant réalisé au moins deux (02) missions de formation ou assistance aux entreprises ou conseils aux entreprises ou d'accompagnement des entreprises dans les domaines tels que la promotion des produits, les techniques de participation aux foires et/ou salons.</p>	<p>bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples)</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence</i> <p>Preuves légalisées des expériences professionnelles du personnel d'encadrement</p> <p>NB : Les diplômes et attestations scannés seront rejetés</p>
--	---	---

<p>3. Nombre d'expériences spécifiques du cabinet/firme dans le domaine des prestations au cours des cinq (05) dernières années (2021-2025)</p>	<p>[50]</p>	<p>Chaque candidat devra fournir la preuve de son expérience spécifique par deux (02) missions similaires réalisées au profit des sociétés et/ou entreprises publiques ou offices d'Etat dans l'un des domaines ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formation des entreprises artisanales ou artisans dans les domaines tels que la promotion des produits artisanaux et/ou la maîtrise des techniques de participation aux foires ou salons ; - Accompagnement des artisans ou entreprises artisanales dans les domaines tels que la promotion des produits artisanaux et/ou la maîtrise des techniques de participation aux foires ou salons ; - Assistance ou appui-conseil aux artisans ou entreprises artisanales dans les domaines tels que la promotion des produits artisanaux et/ou la maîtrise des techniques de participation aux foires ou salons. <p>❖ 25 points seront attribués pour chaque mission spécifique pertinente, soit au total 50 points pour les deux (02) attestations exigées.</p> <p>NB : la similarité portera sur la nature de la prestation</p> <p>Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats ou bons de commande correspondants (copies simples)</p> <p>Les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois (03) années d'existence, peuvent faire valoir leur expérience par les expériences professionnelles de leur personnel d'encadrement : copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution ou de travail qui leur sont délivrées par les entreprises où ils avaient travaillé (25 points/ attestation pertinente, soit au total deux attestations).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les anciens cabinets/firmes <p>Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence <p>Preuves légalisées des expériences professionnelles du personnel d'encadrement</p> <p>NB : Les diplômes et attestations scannés seront rejetés</p>
---	-------------	---	---


		<p>Toute entreprise soumissionnaire ayant délivré une attestation à son personnel devra joindre l'attestation de bonne fin d'exécution qui lui a été délivrée en rapport avec la mission en copies simples.</p> <p>NB : En cas de groupement, les attestations obtenues sur une même mission antérieure par les membres du groupement ne seront pas doublement comptabilisées</p>	
4. Organisation technique et managériale du cabinet/firme	[05]	<p>Note de présentation du Cabinet et organigramme de la structure (05 pts) : présenter le cabinet, l'organigramme, disposer d'équipements (02 projecteurs et 02 ordinateurs portatifs)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présentation du cabinet et ses domaines d'intervention (01 point) ; - Non présentation du cabinet et ses domaines d'intervention (00 point) ; - Présentation de l'organigramme (02 points) ; - Non présentation de l'organigramme (00 point) - Disponibilité d'équipements (02 points, soit 01 par nature) ; - Non disponibilité d'équipements (00 points). <p>NB : Produire obligatoirement les preuves de propriété ou de promesse de location des équipements exigés.</p>	<p>Note de présentation du Cabinet/firme et son organigramme</p>
5. Liste du personnel professionnel à affecter à la mission	[10]	<p>Le personnel clé à fournir par session de formation sera noté sur 10 points dont 06 points pour l'expert principal, 02 points pour l'expert associé 1 et 02 points pour l'expert associé 2.</p> <p>Deux (02) sessions de formation seront organisées par semaine nécessitant donc deux (02) équipes de trois (03) consultants pour le personnel clé.</p> <p>La note globale à affecter à la rubrique liste du personnel professionnel à affecter à la mission sera la moyenne des notes obtenues.</p>	<p>Liste du personnel et copie simple des diplômes</p>

BON A LANCER

A

	<p>Le candidat devra disposer de :</p> <p>Expert principal/Chef de mission : titulaire d'un diplôme Bac + 5 en communication d'entreprise ou toute autre discipline équivalente (marketing ou commerce), spécialisé dans l'organisation d'événementiels, totalisant au moins (10) années d'expériences générales dans les formations et l'organisation des foires ou salons et ayant réalisé au moins deux (02) missions au profit des sociétés et/ou entreprises publiques ou offices d'Etat dans l'un des domaines ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formation des artisans ou entreprises artisanales pour la promotion des produits artisanaux et/ou pour la maîtrise des techniques de participation aux foires ou salons ; • Assistance ou appui-conseil aux artisans ou entreprises artisanales pour la promotion des produits artisanaux et/ou pour la maîtrise des techniques de participation aux foires ou salons ; • Accompagnement aux artisans ou entreprises artisanales pour la promotion des produits artisanaux et/ou pour la maîtrise des techniques de participation aux foires ou salons <p>Par ailleurs l'expert principal doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avoir une bonne connaissance des acteurs, institutions publiques et des enjeux de développement du secteur de l'Artisanat au Bénin ; • Savoir parler au moins deux langues nationales, une langue du sud et une du nord ; • Avoir le certificat EMPRETEC comme atout. <p>- BAC+5 en communication d'entreprise ou toute autre discipline équivalente (marketing ou commerce) : 01 point (copie simple du diplôme) ;</p> <p>- 10 ans d'expériences générales dans les formations et l'organisation des foires ou salons : 01 point (attestations de bonne fin d'exécution</p>	
--	--	---

AA

	<p>légalisées, soit 0,5 point par domaine) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - 01 point/attestation de bonne fin d'exécution en matière de formation ou assistance ou accompagnement des artisans ou entreprises artisanales dans les domaines tels que la promotion des produits artisanaux et/ou la maîtrise des techniques de participation aux foires ou salons réalisées au profit des sociétés et/ou entreprises publiques ou offices d'Etat (attestations de bonne fin d'exécution légalisées) ; - Avoir une bonne connaissance des acteurs, institutions publiques et des enjeux de développement du secteur de l'Artisanat au Bénin à prouver dans le CV (01 point) ; - Savoir parler au moins deux langues nationales, une langue du sud et une du nord à prouver dans le CV (0,5 point soit 0,25 point par langue) ; - Avoir le certificat EMPRETEC comme atout à prouver par la production de la copie légalisée du certificat (0,5 point). <p>Au total : 06 points</p> <ul style="list-style-type: none"> • Expert associé 1 : titulaire d'un diplôme Bac + 5 en andragogie et/ou en ingénierie de la formation ou en management des ressources humaines ou toute autre discipline équivalente totalisant au moins dix (10) ans d'expériences générales dans les formations et ayant réalisé au moins deux (02) missions de formation des entreprises artisanales ou artisans réalisées au profit des sociétés et/ou entreprises publiques ou offices d'Etat (02 points). - BAC+5 en andragogie et/ou en ingénierie de la formation ou en management des ressources humaines ou toute autre discipline équivalente : 0,5 point (copie simple du diplôme) ; - dix (10) ans d'expériences générales dans les formations : 0,5 point (attestation de bonne fin d'exécution) ; 	
--	--	---

		<p>- 0,5 point/attestation de bonne fin d'exécution dans les formations des entreprises artisanales ou artisans au profit des sociétés et/ou entreprises publiques ou offices d'Etat (attestations de bonne fin d'exécution légalisées) ;</p> <p>• Expert associé 2 : titulaire d'un diplôme Bac + 5 en management ou toute autre discipline équivalente totalisant au moins cinq (05) années d'expériences générales dans l'accompagnement des entreprises ou formation et ayant participé à deux (02) missions dans le domaine d'accompagnement ou conseil ou assistance ou formation des entreprises artisanales ou artisans au profit des sociétés et/ou entreprises publiques ou offices d'Etat (02 points).</p> <p>- Bac + 5 en management ou toute autre discipline équivalente : 0,5 point (copie simple du diplôme) ;</p> <p>- Cinq (05) ans d'expériences générales dans l'accompagnement des entreprises ou formation : 0,5 point (attestation de bonne fin d'exécution) ;</p> <p>- 0,5 point/attestation de bonne fin d'exécution dans le domaine d'accompagnement ou conseil ou assistance ou formation des entreprises artisanales ou artisans au profit des sociétés et/ou entreprises publiques ou offices d'Etat (attestations de bonne fin d'exécution légalisées).</p> <p>Liste du personnel et copie simple des diplômes plus photocopie de la pièce d'identité.</p> <p><u>NB</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les pièces scannées ne sont pas admises. Elles seront rejetées ; • Les attestations de bonne fin d'exécution des individus doivent être complétées par les attestations des cabinets titulaires des marchés pour faire foi. 	
TOTAL	[100]		

NON A LANCER

La note minimale requise pour être sélectionné est **soixante-dix (70) points sur cent.**

En cas d'égalité du nombre total de points obtenus, le cabinet/firme ayant réalisé plus de missions spécifiques sera privilégié.

10. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de **la Personne responsable des marchés publics du FDA ; E-mail : prmp@fda.bj** et prendre connaissance des documents de sélection au **Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics du Fonds de Développement de l'Artisanat sis à l'immeuble de type R+2, au quartier HAIE VIVE - Cotonou lot I 20, Rue N°12-245, Porte N°15, 04 BP 1352, www.fda.bj, tél : (229) 01 21 60 29 57 du lundi au vendredi de 8 heures à 12 heures 30 mn et de 14 heures à 17 heures 30 mn.**

Les manifestations d'intérêts doivent être accompagnées d'une lettre de manifestation d'intérêts dûment signée par le candidat avec mention du lot choisi.

DON A LANCER

11. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier de sélection complet à compter du **mercredi 22 avril 2026**. Le dossier de sélection en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au **Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics du Fonds de Développement de l'Artisanat sis à l'immeuble de type R+2, au quartier HAIE VIVE - Cotonou lot I 20, Rue N°12-245, Porte N°15, 04 BP 1352, www.fda.bj, tél : (229) 01 21 60 29 57**. Le dossier de sélection sera adressé aux candidats à leurs frais par voie postale. Ce dossier peut être obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.

Ce retrait est matérialisé par une fiche de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'ARMP.

12. Les manifestations d'intérêt sont rédigées en langue française et doivent être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie obligatoirement marqués comme tels sur les offres, ainsi qu'une (01) version électronique scannée sur clé USB en format PDF et en fichier unique, à l'adresse ci-après : **Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics du Fonds de Développement de l'Artisanat sis à l'immeuble de type R+2, au quartier HAIE VIVE - Cotonou lot I 20, Rue N°12-245, Porte N°15, 04 BP 1352, www.fda.bj, tél : (229) 01 21 60 29 57** au plus tard le **lundi 04 mai 2026** à 10 heures 00 mn. Le défaut de présentation des manifestations d'intérêt suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire. Les candidatures qui ne parviendront pas aux date et

heure limites, ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des candidats concernés. L'original, la copie et la version électronique doivent être placés dans une enveloppe portant clairement la mention « **Recrutement de cabinets pour l'organisation de la formation des responsables d'organisations professionnelles d'artisans dans les 12 départements sur les techniques efficaces de participation aux foires et salons (article 37-e du code des marchés publics : méthode de Sélection Fondée sur les Qualifications du Consultant)** », « à n'ouvrir qu'en séance d'ouverture des plis ».

Les manifestations d'intérêt (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent être présents, à l'adresse ci-après : **Salle de conférence de la Direction Générale du Fonds de Développement de l'Artisanat (FDA), sis à l'immeuble de type R+2, au quartier HAIE VIVE - Cotonou lot I 20, Rue N°12-245, Porte N°15, 04 BP 1352, www.fda.bj, tél : (229) 01 21 60 29 57 le ...** *lun. et* **à 10 heures 30 mn.** *04 mai 2026*

BON A LANCER

13. Les candidats peuvent introduire un recours devant la personne responsable des marchés publics ou son supérieur hiérarchique dans le cadre de la procédure de manifestation d'intérêt à l'encontre des actes et décisions de cette dernière leur créant un préjudice en indiquant les références de l'AMI et exposant les motifs de leur recours par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou déposée contre décharge ou récépissé.

Ce recours doit évoquer une violation de la réglementation des marchés publics.

Ce recours doit être exercé dans les deux (02) jours ouvrables avant la date limite de dépôt des candidatures ou au plus tard, dans les deux (02) jours ouvrables de la notification des résultats des manifestations d'intérêt. Il a pour effet de suspendre la procédure de présélection jusqu'à la décision définitive de la personne responsable des marchés publics ou de son supérieur hiérarchique.

La décision de la Personne Responsable des Marchés Publics doit intervenir dans un délai de deux (02) jours ouvrables après sa saisine.

Acc

En l'absence de suite favorable à son recours, le requérant dispose de deux (02) jours ouvrables à compter de la réception de la réponse de l'autorité contractante ou de l'expiration du délai spécifié ci-dessus deux (02) jours pour présenter un recours devant l'Autorité de Régulation des Marchés Publics. Une copie du recours adressé à l'Autorité de Régulation des Marchés Publics est notifiée à la Personne Responsable des Marchés Publics pour ampliation.

La Personne Responsable des Marchés Publics

Cotonou, le

17 avril 2026



[Signature]
AKODE Didier

BON A LANCER

II. MODELE DE LETTRE DE MANIFESTATION D'INTERET

[insérer Nom du Candidat]

[insérer Lieu et date]

Objet : Manifestation d'intérêt pour *[indiquer nature de la prestation]*

A

Monsieur le *[indiquer titre du représentant de l'Autorité Contractante/structure déconcentrée]*

Monsieur le *[indiquer Titre du représentant de l'Autorité contractante/structure déconcentrée]*,

Après avoir examiné le dossier de présélection dont nous accusons réception, nous vous soumettons notre candidature à la présélection pour la *[indiquer nature de la prestation]*.

Notre dossier de candidature comprend :

- 1) la présente lettre de manifestation d'intérêt ;
- 2) la note de présentation du cabinet/firme accompagnée de l'organigramme ;
- 3) le registre de commerce/les statuts ;
- 4) les preuves des expériences du cabinet/firme *[copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples)]*¹ ;
- 5) la liste du personnel professionnel à affecter à la mission appuyée de la copie simple des diplômes etc.² ;

Veillez agréer, Monsieur le *[indiquer le titre du représentant de l'Autorité contractante/structure déconcentrée]*, l'assurance de notre considération distinguée.

(Signature et cachet du responsable/représentant habilité du cabinet/firme)

BON A LANCER

¹ Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence, preuves légalisées des expériences professionnelles du personnel d'encadrement

² Les exigences des points 4 et 5 ne sont pas applicables pour la constitution des bases de données des demandes de cotation